

N°	Notification du Maroc à l'OMC 2021
1	<p>Maroc, G/SPS/MAR/74 Cette notification concerne la mesure d'urgence, appliquée par le Maroc, relative à la prohibition d'importation d'oiseaux de toutes espèces, de volailles, viandes de volailles et produits à base de ces viandes, d'oeufs et d'ovoproduits à partir du Koweït à cause d'influenza aviaire hautement pathogène. Date: 24/03/2021.</p>
2	<p>Maroc, G/SPS/MAR/75 Cette notification concerne le projet d'Arrêté du Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts relatif aux olives de table qui vise essentiellement à: - Fixer les dénominations des olives de tables en fonction du mode de traitement; - Prévoir le mode de présentation ainsi que les seuils des défauts admis par type et catégorie d'olives; - Classer les olives selon leur degré de maturité; - Fixer les caractéristiques physico-chimiques de la saumure des olives de table; - Prévoir les mentions spécifiques à faire figurer au niveau de l'étiquetage. Date: 16/04/2021. https://members.wto.org/crnattachments/2021/SPS/MAR/21_2735_00_f.pdf</p>
3	<p>Maroc, G/SPS/MAR/76 Cette notification concerne le projet d'Arrêté du Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts fixant les dénominations et les caractéristiques des conserves de tomates qui vise essentiellement à: - Définir le concentré de tomate et la tomate en conserve; - Prévoir des dénominations pour le concentré de tomate tenant compte de la matière sèche et des dénominations pour la tomate en conserve tenant compte du mode de présentation; - Fixer les caractéristiques physicochimiques du concentré de tomate; - Prévoir les milieux de couverture utilisés ainsi que les ingrédients autorisés pour les tomates en conserve; - Prévoir les mentions spécifiques à faire figurer au niveau de l'étiquetage des produits précités. Date: 16/04/2021. https://members.wto.org/crnattachments/2021/SPS/MAR/21_2736_00_f.pdf</p>
4	<p>Maroc, G/SPS/MAR/69/add.1 Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/MAR/69 datée du 31 août 2020 est désormais adoptée par Décret n°2-21-01 du 12 chaabane 1442 (26 mars 2021) relatif à la qualité et la sécurité sanitaire des confitures et autres produits similaires commercialisés. Date: 28/04/2021. https://members.wto.org/crnattachments/2021/SPS/MAR/21_3067_00_f.pdf</p>
5	<p>Maroc, G/SPS/MAR/70/add.1 Cette notification concerne la levée d'interdiction d'importation de volailles, de viandes de volailles et des produits à base de ces viandes, d'œufs et d'ovoproduits à partir des Pays-Bas. Compte tenu des mesures prises par les Pays-Bas pour éradiquer tous les foyers d'influenza aviaire hautement pathogène déclarés, conformément au Code Sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE, le Maroc a décidé la levée de l'interdiction des importations de volailles, de viandes de volailles et de produits à base de ces viandes, d'oeufs et d'ovoproduits à partir dudit pays. Ainsi les produits, cités précédemment, peuvent être importés au Maroc sous réserve d'être accompagnés des modèles de certificats sanitaires en vigueur. Date: 30/08/2021.</p>
6	<p>Maroc, G/SPS/MAR/73/add.1 Cette notification concerne la levée d'interdiction d'importation de volailles à partir de la Belgique Date: 28/09/2021.</p>
7	<p>Maroc, G/SPS/MAR/55/add.1 Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/MAR/55 datée du 25 mai 2018 est désormais adoptée par le Dahir n° 1.21.67 du 14 juillet 2021 relatif aux produits phytopharmaceutiques. Date: 06/10/2021.</p>
8	<p>Maroc, G/SPS/MAR/65/add.1 Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/MAR/65 datée du 26 février 2020 est désormais adoptée par Dahir N° 68.21.1 du 14 juillet 2021 relative aux Matières Fertilisantes et Support de Culture. Date: 06/10/2021.</p>
9	<p>Maroc, G/SPS/MAR/72/add.1 Cette notification concerne le projet de la Décision du Directeur Général de l'ONSSA relative aux mesures phytosanitaires exigés à l'importation des semences végétales au Royaume du Maroc. Date: 07/10/2021.</p>
10	<p>Maroc, G/SPS/MAR/67/add.1 Cette notification concerne le projet de la décision du Directeur Général de l'ONSSA relative aux mesures phytosanitaires visant à éviter l'introduction et la propagation de Xylella fastidiosa au Royaume du Maroc. Date: 07/10/2021.</p>
11	<p>Maroc, G/SPS/MAR/47/add.1 Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/MAR/47 datée du 3 mars 2017 est désormais adoptée par Dahir No. 1.21.66 du 14 juillet 2021 relatif à la loi 76-17 relative à la protection des végétaux. Date: 07/10/2021.</p>

12	<p>Maroc, G/SPS/MAR/76/add.1 Cette notification concerne la publication de l'arrêté du Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts n°1340-21 du 20 mai 2021 fixant les dénominations et les caractéristiques des conserves de tomates. Date: 05/11/2021.</p>
13	<p>Maroc, G/SPS/MAR/75/add.1 Cette notification concerne la publication de l'arrêté du Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts n°1339-21 du 20 mai 2021 fixant les dénominations et les caractéristiques des olives de table. Date: 05/11/2021.</p>
14	<p>Maroc, G/SPS/MAR/77 Cette notification concerne la mesure d'urgence, appliquée par le Maroc, relative à l'interdiction d'importation d'oiseaux de toutes espèces, de volailles, de viandes de volailles et de produits à base des viandes de volailles, œufs et ovoproduits et d'aliments pour animaux à partir des Pays-Bas à cause d'influenza aviaire hautement pathogène. Date: 08/11/2021.</p>
15	<p>Maroc, G/SPS/MAR/78 Cette notification concerne la mesure d'urgence, appliquée par le Maroc, relative à l'interdiction d'importation de viandes de volailles et de produits à base des viandes de volailles, œufs et ovoproduits et d'aliments pour animaux à partir de l'Italie à cause d'influenza aviaire hautement pathogène. Date: 08/11/2021.</p>
16	<p>Maroc, G/SPS/MAR/79 Cette notification concerne la mesure d'urgence, appliquée par le Maroc, relative à l'interdiction d'importation de viandes de volailles et de produits à base des viandes de volailles jusqu'à nouvel ordre à partir de la Hongrie à cause d'influenza aviaire hautement pathogène. Date: 02/12/2021.</p>
17	<p>Maroc, G/SPS/MAR/80 Cette notification concerne la mesure d'urgence, appliquée par le Maroc, relative à l'interdiction d'importation de viandes de volailles et de produits à base des viandes de volailles jusqu'à nouvel ordre à partir de l'Irlande à cause d'influenza aviaire hautement pathogène. Date: 02/12/2021.</p>
18	<p>Maroc, G/SPS/MAR/81 Cette notification concerne la mesure d'urgence, appliquée par le Maroc, relative à la prohibition d'importation d'Oiseaux de toutes espèces, de volailles, viandes de volailles et produits à base de ces viandes, œufs et ovoproduits et d'aliments pour animaux à partir de Belgique suite aux récents cas d'influenza aviaire hautement pathogène. Cette interdiction ne concerne pas les viandes de volailles et les produits à base de ces viandes ainsi que les ovoproduits ayant subi un traitement thermique permettant la destruction du virus d'influenza aviaire hautement pathogène, conformément aux recommandations de l'OIE. Date: 20/12/2021.</p>